

DECISION N° 6872 /DG/APN/2020 DU 12 JUIN 2020
PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION
N°01/DC/CIPM/APN/2020 du 28 avril 2020 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE A L'AUTORITE
PORTUAIRE NATIONALE AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2020

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE
COMMANDEUR DE L'ORDRE ET DE LA VALEUR,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
Vu la loi n°2018/12 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres entités publiques ;
Vu la loi n° 2019-23 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
Vu le Décret n°2019/172 du 05 avril 2019 portant réorganisation de l'Autorité Portuaire Nationale (APN) ;
Vu le Décret n°2009/212 du 23 juin 2009 portant nomination de Monsieur YOUNBA Josué, Directeur Général de l'Autorité Portuaire Nationale ;
Vu le Décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la Résolution n°441/CA/APN/62 du 30 décembre 2019 adoptant le projet de performance de l'APN au titre de l'exercice 2020 ;
Vu la Circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;
Vu la demande de cotation n°01/DC/CIPM/APN/2020 du 28 avril 2020 pour la fourniture du matériel informatique à l'Autorité Portuaire Nationale au titre de l'exercice budgétaire 2020 ;
Vu la lettre n°003/20/CIPM/APN du 27 mai 2020 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'APN et l'accord du Directeur Général y relatif.

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} - L'entreprise ci-après, citée est retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la consultation susmentionnée. Il s'agit de :

Maître d'Ouvrage	Entreprise	Montants TTC (en FCFA)	Lieu de livraison	Délai livraison (Jours)
APN	ETS TCHOUWO Julienne BP 2598 Yaoundé Tél. 674.57.57.95/699.54.45.88/243.25.06.33	14.524.650	Siège APN sis immeuble CAA, Boulevard du 20 mai à Yaoundé	15

Article 2 - La dépense afférente sera imputée au Budget Programme de l'Autorité Portuaire Nationale, Exercice 2020, Imputations 2020-607-11-110103-222300 ;2020-602-21-210103-222300 ;2020-603-32-320301-222300, et mandatée au nom des ETS TCHOUWO Julienne, BP 2598 Yaoundé, Tél. 674.57.57.95/699.54.45.88/243.25.06.33.

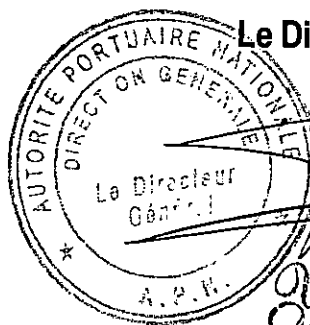
Article 3 - L'adjudicataire susvisé est invité à se présenter à l'APN pour l'établissement de la lettre-commande correspondante. La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 12 JUIN 2020

Le Directeur Général

Ampliations :

- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CIPM/APN (pour information) ;
- CIPM/APN (pour archivage) ;
- APN (pour archivage).



Younba Josue